Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0053

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept janvier à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 68 Procurations : 7

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BONNIEC Carole , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. RICHARD Alain (suppléant de M. PRAT Jean-Louis), M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUEGUINER Yannick , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , Mme SAUVEE Julie , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :
Mme BARBIER Françoise à M. MEHEUST Christian, Mme BENECH Laurence à M. COCADIN Romuald, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine à Mme PONTAILLER Catherine, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. ROBERT Eric à M. LE BIHAN Paul

Etaient absents excusés :
Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. DELISLE Hervé, M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, M. PARANTHOEN Henri, M. ROGARD Didier, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SAGE Baie de Lannion : Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2026-2030

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Lannion-Trégor Communauté est la structure porteuse du SAGE Baie de Lannion qui couvre les bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève et les petits bassins versants côtiers de Perros-Guirec à Plestin-les-Grèves.

En tant que structure porteuse du SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté assure le secrétariat, l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à la mise en œuvre du SAGE.

Dans le cadre du 12ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne validé le 14 novembre 2024 par son conseil d'administration, l'accent est mis sur une gouvernance locale adaptée permettant de coordonner les acteurs et les actions. L'accompagnement financier des animations de SAGE par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'appuie sur une feuille de route partagée qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, le calendrier de réalisation, la cartographie des gouvernances et les modalités de suivi.

La feuille de route définit la stratégie pluriannuelle de la Commission Locale de l'Eau, en lien avec la structure porteuse, pour l'élaboration, la mise à jour (modification/révision) et la mise en œuvre du SAGE et les actions prévisionnelles de l'année, notamment sur l'ensemble des actions éligibles aux aides de l'agence de l'eau. Elle peut être mise à jour annuellement.

Cette feuille de route comporte :

- Une fiche d'identité synthétique de la démarche du SAGE (son historique, la gouvernance du SAGE, l'articulation entre le SAGE et les contrats territoriaux/accords de territoire) ;
- Le programme d'action pluriannuel de la CLE (vision stratégique à 5 ans (2026-2030), programme opérationnel sur 2-3 ans, priorités, mise en œuvre opérationnelle, cartographie des gouvernances (qui devra être achevé au plus tard en 2027), implication dans la Directive Cadre sur l'Eau) ;
- Le calendrier et le budget prévisionnel pluriannuel.

La feuille de route 2026-2030 du SAGE Baie de Lannion, figurant en annexe de la présente délibération, a été adoptée par la CLE lors de la séance du 8 décembre 2025.

VU La délibération n°34_2025 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion , en date du 8 décembre 2025, portant sur la feuille de route de la CLE pour la période 2026-2030 ;

VU L'avis favorable de la commission n°5 « Environnement, climat » en date du 6 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 75 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER La feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion pour la période 2026-2030 telle que présentée en annexe de la délibération.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 03 FEV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 03 FEV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Projet de feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion 2026-2030

Feuille de route de la CLE du SAGE Baie de Lannion 2026-2030
adoptée en Commission Locale de l'Eau du 8 décembre 2025
.... en Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté du 27 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Table des matières

1. Objectifs et modalités de construction de la feuille de route 4
1.1. Modalités financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 4
1.2. Objectifs de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 4
1.3. Contenu de la feuille de route 4
2. Fiche d'identité synthétique du territoire et de la démarche du SAGE 5
2.1. Historique de la démarche SAGE Baie de Lannion 5
2.2. Gouvernance du SAGE 8
2.3. Articulation SAGE / Contrats territoriaux ou accords de territoire 8
3. Programme d'actions pluriannuel de la CLE 10
3.1. Chantiers prioritaires de la CLE 12
3.2. Accompagnement des démarches territoriales et synergie (CT et AdT) 15
3.3. Cartographie des gouvernances du territoire 15
3.4. Implication dans le cycle Directive Cadre sur l'Eau 16
4. Calendrier et budget prévisionnels 16

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

1. Objectifs et modalités de construction de la feuille de route

1.1. Modalités financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le 14 novembre 2024, le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé son **12ème programme d'intervention**. Dans la fiche action TER_1 « Accompagner les CLE et les gouvernances locales », l'accent est mis sur une gouvernance locale adaptée permettant de coordonner les acteurs et les actions. **L'accompagnement financier des animations s'appuie sur une feuille de route partagée avec l'agence de l'eau qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, le calendrier de réalisation de la cartographie des gouvernances et les modalités de suivi.**

La feuille de route **définit la stratégie pluriannuelle de la CLE,** en lien avec la structure porteuse, pour l'élaboration, la mise à jour (modification/révision) et la mise en œuvre du SAGE et les actions prévisionnelles de l'année, notamment sur l'ensemble des actions éligibles aux aides de l'agence de l'eau. Elle peut être mise à jour annuellement.

1.2. Objectifs de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau

L'objectif de la nouvelle feuille de route est de permettre à la CLE de construire une vision partagée entre les membres de la CLE et la structure porteuse de sa stratégie d'action sur les 5 ans à venir (2026-2030), avec un programme d'actions opérationnel sur 2-3 ans en tenant compte du 12ème programme d'intervention de l'AELB.
Elle doit favoriser, de manière opérationnelle, l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et améliorer l'efficience des actions entreprises sur chaque territoire. Elle doit également contribuer à la synergie des différents outils et démarches sur le territoire (articulation SAGE et contrats territoriaux/accords de territoire, SAGE voisins, ...). Elle permet de préciser les objectifs et les axes de travail que la CLE fixe à sa cellule d'animation.

1.3. Contenu de la feuille de route

Cette nouvelle feuille de route comporte :

- Une fiche d'identité synthétique de la démarche du SAGE (son historique, la gouvernance du SAGE, l'articulation entre le SAGE et les contrats territoriaux/accords de territoire) ;
- Le programme d'actions pluriannuel de la CLE (vision stratégique à 5 ans (2026-2030), programme opérationnel sur 2-3 ans, priorités, mise en œuvre opérationnelle, cartographie des gouvernances (qui devra être achevé au plus tard en 2027), implication dans la DCE) ;
- Le calendrier et le budget prévisionnel pluriannuel.

A partir d'octobre 2025, le projet de feuille de route a fait l'objet d'allers-retours et d'échanges avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Bureau de la CLE, la structure porteuse du SAGE, Lannion-Trégor Communauté, et l'ensemble des partenaires financiers pour aboutir à un projet partagé.

A l'issu de ce travail, le projet de feuille de route a été présenté pour avis en Commission Locale de l'Eau le 8 décembre 2025 et en Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté le 27 janvier 2026.

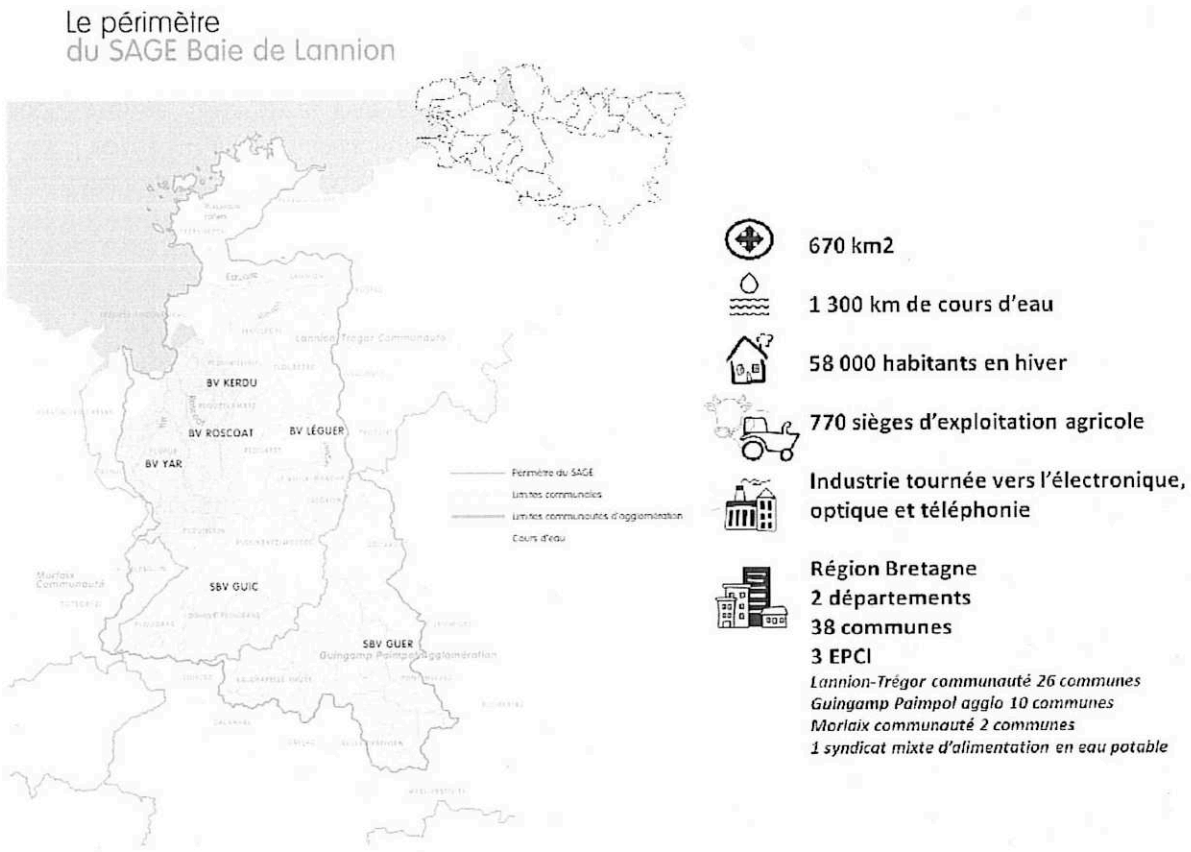
La Commission Locale de l'Eau a adopté la feuille de route le 8 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

2. Fiche d'identité synthétique du territoire et de la démarche du SAGE

2.1. Historique de la démarche SAGE Baie de Lannion

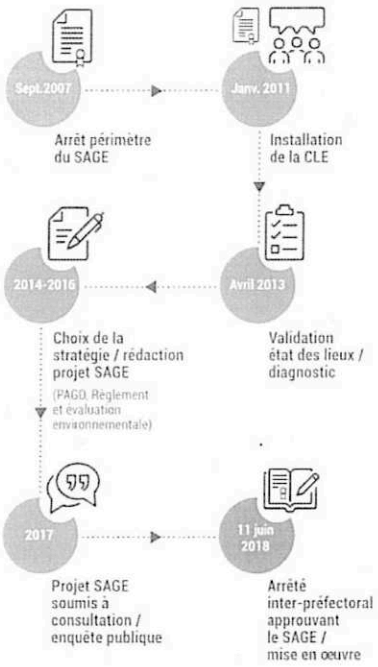
Le périmètre du SAGE Baie de Lannion a été arrêté le 18 septembre 2007.
Il recouvre les bassins versants du Léguer, du Yar, du Roscoat, du Kerdu et un ensemble de petits bassins versants côtiers entre Plestin-les-Grèves et Perros-Guirec.

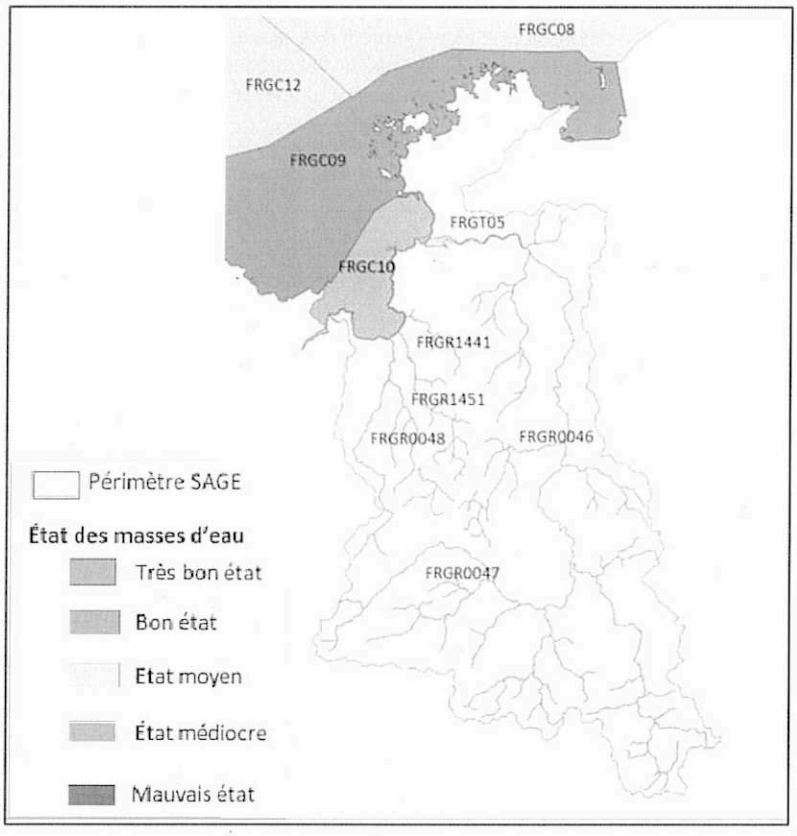


Carte : Périmètre du SAGE Baie de Lannion

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

La Commission Locale de l'Eau, dont la composition a été arrêtée par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère, a été installée le 20 janvier 2011.
Les deux premières années ont été consacrées au partage de l'état des lieux et à l'élaboration du diagnostic. Cette première étape a conduit à la construction des scénarios pour le choix d'une stratégie. La stratégie de la CLE a été validée le 18 janvier 2016.
L'année 2016 a été consacrée à l'écriture du projet SAGE, à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement et l'Evaluation Environnementale. Le projet SAGE a été adopté en CLE le 29 novembre 2016. Le projet a été ensuite soumis à une large consultation et à enquête publique en 2017 pour une adoption du projet SAGE en février 2018 par la CLE.
Le SAGE Baie de Lannion a été approuvé par les Préfets du Finistère et des Côtes d'Armor le 11 juin 2018.
La carte ci-dessous reprend l'état écologique des masses d'eau littorales, de transition et de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.





Carte : Etat écologique des masses d'eau littorale, de transition et de surface (Source : Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne adopté en décembre 2019 par le comité de bassin Loire Bretagne) Etat des lieux 2025 ?

Le SAGE Baie de Lannion répond aux grands enjeux identifiés sur son périmètre au regard du SDAGE Loire-Bretagne (état des masses d'eau et objectifs) et du diagnostic local. Il fixe les orientations et les objectifs inscrits dans le tableau ci-dessous:

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Enjeu 1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales	L'objectif prioritaire du SAGE est de **reconquérir et maintenir la bonne qualité des eaux** pour concilier la qualité des milieux, la santé des individus et le développement des activités économiques (conchyliculture, plaisance, tourisme, ...). La Commission Locale de l'Eau fixe ainsi comme objectifs : - d'atteindre le bon état des masses d'eau continentales et littorales. - de garantir la non-dégradation de la qualité des masses d'eau sur l'ensemble de leurs paramètres. La Commission Locale de l'Eau fixe comme objectifs pour les eaux littorales : - pour les eaux de baignade, le classement *a minima* en bonne qualité. - pour les zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle, l'atteinte d'un objectif de classement en A dès 2023 (et au plus tard en 2027 pour le banc du Guer) - pour les zones de pêches à pied de loisir, une recommandation en « tolérée ». - pour le stade d'eaux vives de Lannion : ne pas dépasser 1 800 E coli/100 ml.
Enjeu 2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)	**Dans un contexte de changement climatique,** l'objectif est d'atteindre et/ou maintenir un **équilibre autonome conciliant tous les usages liés à l'eau sur le territoire**, y compris le bon fonctionnement biologique des milieux naturels, sources de biodiversité et d'activités économiques et récréatives (tourisme, loisirs, pêche, etc.), sans exclure la possibilité de recourir à des interconnexions externes et à des solidarités amont-aval. La Commission Locale de l'Eau fixe comme objectif de contribuer à minima à maintenir le débit minimal réglementaire (débit réglementaire fixé au 10ème du module). Pour ce faire, les orientations du SAGE visent à : - favoriser l'infiltration des eaux et le rechargement des nappes en : ▪ améliorant la gestion des eaux pluviales au niveau urbain et rural ▪ favorisant l'infiltration des eaux en préservant et en restaurant les zones humides, les cours d'eau et le bocage (aménagement rural), notamment au niveau des têtes de bassin versants - réduire la demande en eau - limiter les pertes des réseaux d'eau potable - sensibiliser et informer les consommateurs sur l'état de la ressource en eau - veiller à l'adéquation entre le développement des projets consommateurs d'eau et le partage des usages L'atteinte des objectifs fixés par la CLE passe notamment par des **politiques volontaristes en matière d'aménagement et de gestion des espaces** visant à favoriser l'infiltration et le rechargement des nappes (cf. enjeux 3 et 4). Effectivement, la préservation du maillage bocager, de la fonctionnalité des cours d'eau, des zones humides et des têtes de bassin versant favorise l'infiltration et le rechargement des nappes en période hivernale pour soutenir les débits des cours d'eau en période sèche. De même, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales en milieu artificialisé (en limitant l'imperméabilisation des zones artificialisées, en favorisant le stockage et la réutilisation des eaux de pluies, etc.) contribue à l'atteinte des objectifs.
Enjeu 3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques	La Commission Locale de l'Eau fixe comme objectifs **d'atteindre et de maintenir le bon état écologique des masses d'eau** (incluant l'état biologique et l'état hydro-morphologique) en intervenant notamment sur : - la restauration des habitats - le rétablissement de la continuité écologique - la préservation, la restauration et la gestion des têtes de bassins versants - la préservation et la valorisation des fonctionnalités des cours d'eau, des zones humides et du bocage La protection des écosystèmes littoraux et terrestres, en s'appuyant en particulier sur les outils de protection et de reconnaissance (Natura 2000, espaces naturels sensibles, espaces remarquables de Bretagne, labellisation « rivière sauvage », etc.), contribue à la qualité des masses d'eau littorales et de surface et à la stratégie de développement de la Baie de Lannion ; et est donc indispensable.
Enjeu 4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques	Le SAGE vise **l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, notamment en privilégiant l'infiltration des eaux à leur ruissellement rapide afin :** - d'assurer le rechargement des nappes - de limiter les crues voire les inondations localisées et débordements ponctuels - de limiter l'impact des à-coups hydrauliques sur la morphologie des cours d'eau

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

	- de limiter les transferts de polluants par ruissellement vers les milieux. Le SAGE vise également la **surveillance et l'anticipation des problématiques de long terme que sont l'érosion du trait de côte et les risques de submersion marine.**
Enjeu 5 : Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces	L'objectif est de mettre en place une gouvernance efficace pour assurer la mise en œuvre du SAGE. De plus, pour faire comprendre et partager les enjeux du SAGE mais aussi faire évoluer les comportements des usagers, le SAGE vise la **mise en place d'actions permanentes d'animation et de communication pédagogique** auprès des citoyens, consommateurs, ou contribuables.

La Commission Locale de l'Eau évalue la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion à travers un tableau de bord. Celui-ci est élaboré régulièrement depuis 2018. Ils sont consultables sur le site internet dédié au SAGE www.sage-baie-lannion.fr / rubrique Observatoire de l'eau.

2.2. Gouvernance du SAGE

La **composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** est fixée par l'autorité préfectorale (R 212-29). Elle est composée de trois collèges distincts (Art. R. 212-30) :

- le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux
- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations
- le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

La **CLE du SAGE Baie de Lannion** comprend 44 membres depuis 2017. Le **Bureau de la CLE** comprend 20 membres.

Le dernier arrêté portant désignation des membres de la CLE du SAGE Baie de Lannion date du 28 septembre 2020. **Les désignations seront renouvelées pour une période de 6 ans en 2026.**

- Télécharger l'arrêté portant désignation des membres de la CLE du SAGE Baie de Lannion

La CLE confie son secrétariat ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études et analyses nécessaires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et au suivi de sa mise en œuvre à Lannion-Trégor Communauté qui opère en tant que **structure porteuse**.

La **cellule d'animation et de coordination du SAGE** est composé d'agents de la direction de l'environnement, l'aménagement et l'économie agricole de LTC : une coordinatrice et animatrice des instances du SAGE (0,8 ETP[1]) et des agents mobilisés pour un appui administratif (0,12 ETP), l'animation du volet « sobriété en eau » (0,1 ETP), la gestion et la valorisation des bases de données (0,27 ETP) et un appui sur le volet communication (0,02 ETP).

2.3. Articulation SAGE / Contrats territoriaux ou accords de territoire

Trois EPCI sont concernés par le SAGE, à savoir :

- Lannion-Trégor Communauté
- Guingamp Paimpol Agglomération
- Morlaix Communauté

[1] Equivalent Temps Plein

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Le tableau ci-dessous synthétise la répartition et l'organisation des compétences dans le domaine de l'EAU sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion.

Compétences	Structures compétentes
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	Guingamp Paimpol Agglomération Morlaix Communauté – régie publique An Dour SIAEP Goas Koll/ Traou Long Lannion-Trégor Communauté
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Lannion-Trégor Communauté Guingamp Paimpol Agglomération Morlaix Communauté – régie publique An Dour
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Lannion-Trégor Communauté Guingamp Paimpol Agglomération Morlaix Communauté – Régie publique An Dour
GEMAPI	Lannion-Trégor Communauté Guingamp Paimpol Agglomération Morlaix Communauté – régie publique An Dour
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)	Lannion-Trégor Communauté Morlaix Communauté – régie publique An Dour Guingamp Paimpol Agglomération => transfert aux communes

Le périmètre du SAGE est **entièrement couvert par deux contrats territoriaux** qui définissent la **stratégie opérationnelle** sur les bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève :

- Depuis la fin du Projet Territoire pour l'Eau du Bassin versant Vallée du Léguer en 2021, ce bassin versant fait l'objet de contractualisations annuelles (dont le plan d'action rivières sauvages 2023-2028 en lien avec la labellisation « site rivières sauvages ») dans l'attente d'un futur contrat pluriannuel.
- Plan de lutte contre les algues vertes des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron 2022/2027 et contrat territorial Lieue de Grève 2022-2025. Un accord de territoire 2026-2028 est en cours d'élaboration.

Contrat territorial	Projet Territoire pour l'Eau Bassin Versant Vallée du Léguer	Plan de lutte contre les algues vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève	Contrat territorial sur le bassin versant de la Lieue de Grève
Structure – maitrise d'ouvrage déléguée	Lannion-Trégor Communauté pour la coordination du PTE	Lannion-Trégor Communauté	Lannion-Trégor Communauté
Maître(s) d'ouvrage	Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, Morlaix Communauté/An Dour et Syndicat mixte Goas Koll- Traou Long	Lannion-Trégor Communauté An Dour par délégation de MO	Lannion-Trégor Communauté An Dour par délégation de MO

Dès 2011, les Présidents des structures de bassins versants et les techniciens en charge de la coordination et de la mise en œuvre de ces contrats ont participé activement à l'élaboration du projet SAGE. Trois commissions thématiques ont été organisées pour présenter l'état des lieux et un diagnostic. Trois séminaires ont été organisés en 2013 pour porter au débat les enjeux socio-économiques. Ils portaient sur les activités socio-économiques du territoire et plus particulièrement sur les activités industrielles, touristiques et artisanales, sur le rôle des collectivités dans le domaine de l'eau et notamment la thématique « Eau et Urbanisme» (SCoT Trégor, service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté) et sur les activités agricoles.

En phase de mise en œuvre, le lien entre le SAGE et les structures de bassins versants reste essentiel. Les Présidents et les coordonnateurs des contrats territoriaux participent aux instances et travaux du SAGE. Inversement, le Président de la CLE et la coordinatrice du SAGE participent aux réunions de suivi des programmes d'action sur les bassins versants. Pour garantir la tenue des objectifs du SAGE, il est, à l'avenir, indispensable que les contrats territoriaux soient élaborés en lien étroit avec la CLE du SAGE.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Les bilans annuels et les programmes d'actions des contrats territoriaux de l'année suivante sont présentés pour avis en CLE. Elle s'assure de leurs compatibilités avec les orientations et les objectifs du SAGE Baie de Lannion et évaluent comment les actions conduites contribuent à l'atteinte des objectifs du SAGE.
Il est à souligner que l'absence de contractualisation sur le bassin versant du Léguer considéré en bon état s'avère pénalisant pour la mise en œuvre du SAGE (pollutions microbiologiques et pesticides, ...).

Lannion-Trégor Communauté assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la coordination du PTE bassin versant Vallée du Léguer depuis 2016, la maitrise d'ouvrage du PLAV et du CT sur les bassins versants de la Lieue de Grève et est structure porteuse du SAGE Baie de Lannion. Ainsi, les fonctions support et les compétences techniques sont mutualisées entre la mise en œuvre des contrats de bassins versants et du SAGE Baie de Lannion :

- suivi administratif et financier de la direction de l'environnement, l'aménagement et l'économie agricole
- appui des services support (commande publique et affaires juridiques, SIG, ressources humaines, communication)

3. Programme d'actions pluriannuel de la CLE

Le SAGE Baie de Lannion, outil de planification de la politique de l'eau, est en phase de mise en œuvre depuis son approbation en 2018, avec de nombreux objectifs et orientations à atteindre.

Le SAGE comprend notamment :

- un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)** dans lequel sont définis 28 orientations déclinés en 74 dispositions concrètes. Les décisions prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le PAGD.

- Un **Règlement** qui fixe trois règles[2] permettant d'atteindre ces objectifs. Une fois approuvé, le règlement est opposable aux tiers : toute personne publique ou privée désirant réaliser des installations, ouvrages, travaux ou activités doit s'y conformer.

Il est à souligner que le SAGE n'a ni pouvoir de police, ni moyen de contrôle. Ceci relevant de la compétence de l'Etat ou des pouvoirs de police des Maires.

La Commission Locale de l'Eau a pour rôle de suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion, notamment par le biais du tableau de bord.
La mise en œuvre du SAGE nécessite la mobilisation des acteurs du territoire dont notamment les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les associations et les services de l'Etat. Le calendrier de mise en œuvre est précisé dans les annexes du PAGD du SAGE Baie de Lannion.

D'ici 2030, la Commission Locale de l'Eau fixe comme priorité à la cellule d'animation et de coordination du SAGE Baie de Lannion :

- Organiser et animer les instances du SAGE,
- Participer aux réflexions InterSAGE, départementales, régionales et de bassin,
- Former les membres de la CLE renouvelée en 2026 et les nouveaux élus (avec l'aide de l'APPCB[3]),

[2] Règle n°1 / Interdire le carénage hors des lieux équipés de systèmes de collecte et de traitement des effluents
Règle n°2 / Interdire les rejets directs d'eaux traitées au milieu superficiel pour les dispositifs d'assainissement non collectif des nouveaux bâtiments dans les zones prioritaires littorales
Règle n°3 /Encadrer les nouveaux projets conduisant à la destruction des zones humides
[3] Assemblée permanente de Présidents de CLE de Bretagne

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

- Faire connaitre le SAGE et ses orientations,
- Faciliter la prise en compte des orientations et objectifs du SAGE dans les stratégies définies par les collectivités en matière d'aménagement, d'économie, du petit et grand cycle de l'eau,
- Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projet pour la mise en compatibilité/conformité des projets avec le SAGE,
- Accompagner la CLE dans l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord),
- Veiller à la cohérence et la complémentarité des actions menées en lien avec le contenu du SAGE,
- Finaliser l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » permettant d'actualiser les connaissances des effets du changement climatique sur la ressource en eau,
- Accompagner la CLE pour la définition des Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE) et des volumes prélevables en fonction des conclusions des analyses croisées HMUC,
- Accompagner les acteurs du territoire pour répondre aux objectifs du Plan National Eau - Trajectoire sobriété,
- Elaborer, diffuser des supports de communication et de sensibilisation en lien avec les enjeux du SAGE et notamment quantitatif,
- Améliorer les connaissances sur l'origine des problématiques observées en baie de Lannion (état moyen de l'estuaire du Léguer - blooms phytoplanctoniques toxiques - pollutions microbiologiques – impact sur la biodiversité et les activités littorales),
- Accompagner la CLE pour la révision (partielle) du SAGE[4]
- Poursuivre les relations InterSAGE :

A l'ouest, la Commission Locale de l'Eau veillera à articuler son travail avec celui de la CLE du SAGE Léon-Trégor notamment en organisant des rencontres InterCLE. Ces rencontres InterSAGE auront pour objectif de travailler sur les thématiques en lien avec l'objectif d'éradication du phénomène des algues vertes dans la baie de Lannion (FRGC10), la gestion quantitative de la ressource en eau mais aussi sur la qualité des eaux du Guic et sur l'atteinte du bon état des eaux littorales.

A l'est, la Commission Locale de l'Eau poursuivra le travail engagé avec la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo pour l'atteinte du bon état des eaux littorales et la gestion durable de la ressource, renforçant ainsi les coopérations engagées pour veiller à la mise en cohérence des stratégies des EPCI.

La CLE poursuivra également le travail mené à l'échelle départementale avec les SAGE costarmoricains et le SDAEP 22 sur la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et les nécessaires solidarités au regard des fragilités de la ressource.

Au niveau régional, le travail se poursuivra avec la Région Bretagne, la délégation Armorique de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'APPCB pour mutualiser les réflexions et les projets d'amélioration de la connaissance sur l'eau.

Les mutualisations à poursuivre ou à développer pour rendre la mise en œuvre des SAGE plus efficientes sont :

- **centralisation des données** à l'échelle de la Région Bretagne pour l'élaboration et la mise à jour des tableaux de bord via notamment la plateforme OEB Observatoire de l'Eau en Bretagne, concernant les données suivantes :
  - débits des cours d'eau
  - localisation des forages à destination agricole et états des lieux disponibles
  - qualité des eaux (physico-chimiques, biologiques, microbiologiques, micropolluants...)
  - données agricoles (flux d'azote, SAU en agriculture biologique, contractualisation MAE...)
  - vente de produits phytosanitaires

[4] Comme le prévoit le Décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

- **mise en place d'une banque d'outils de communication** (plaquette, vidéos, site internet) sur les différentes thématiques de la politique de l'eau et déclinables selon les territoires,
- **organisation d'un cycle de formation** accessible à tout élu (CLE, EPCI, BV...) en charge des problématiques en lien avec l'eau (avec l'APPCB),
- **renforcement des échanges avec les scientifiques, via le CRESEB en cours d'évolution** (Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne) afin, par exemple, d'améliorer les connaissances concernant les phénomènes de prolifération des algues vertes ou de phytoplanctons toxiques dans les eaux côtières ou encore sur le volet quantitatif de la ressource en eau ou sur les effets du changement climatique sur l'eau, les milieux et les usages.

3.1. Chantiers prioritaires de la CLE

Ce paragraphe détaille les chantiers prioritaires pour la période 2026-2027. Une mise à jour de la feuille de route sera réalisée à mi-parcours pour affiner les priorités de la CLE sur la période 2028-2030.

En 2026, la composition de la Commission Locale de l'Eau sera entièrement renouvelée suite aux élections municipales, le dernier arrêté datant de septembre 2020. Il conviendra à cette occasion de se réinterroger sur le nombre et la qualité des membres.

L'installation de la CLE aura lieu au second semestre. Il conviendra d'apporter la connaissance de base sur le SAGE approuvé en 2018 et les études en cours notamment l'étude portant sur la gestion quantitative dite « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » aux membres de la CLE. Les formations organisées par l'APPCB seront relayées par la coordinatrice du SAGE aux membres de la CLE.

❖ ***Sur le volet quantitatif, en lien avec l'Orientation 13 du PAGD « Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique »***

En 2026-2027, la Commission Locale de l'Eau poursuivra la seconde partie de l'étude HMUC démarrée en 2025 sur le périmètre du SAGE. Cette étude porte sur deux lots :

- Reconstitution des débits influencés et désinfluencés (croisement volets H et U)
- Détermination des besoins en eau des milieux aquatiques (volet Milieux).

Pour rappel, les volets Hydrologie et Usages ont fait l'objet d'une première étude en 2021/2022. Un cahier des méthodes et des résultats du volet Usages sera soumis à validation du comité de pilotage et de la CLE début 2026. Il a pour objectif de reprendre les hypothèses et les volumes d'eau prélevés et restitués actualisés sur la période 2014/2024.

Après décision de la CLE, l'étude se poursuivra sur le volet Climat, le croisement des quatre volets HMUC, la définition des Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) et des volumes prélevables sur la base de scénarios pouvant intégrer une analyse socio-économique.

En 2026, il conviendra de rédiger et de valider le cahier des charges de cette étude et de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Dans ce volet, une attention particulière sera portée sur le lien entre quantité et qualité des eaux et notamment pour répondre aux orientations du PAGD suivantes :

- Orientation 2 « Eradiquer le phénomène de marées vertes – objectif 2027 »,
- Orientation 3 « Atteindre le bon état du Guic »,
- Orientation 9 « Identifier les sources de pollution et y remédier ».

En parallèle, pour mener une réflexion collective autour de l'objectif de « maitrise des consommations en eau » du SAGE et des objectifs de sobriété des usages de l'eau fixés dans le Plan National Eau de 2023, la cellule d'animation du SAGE apporte les éléments de débats nécessaires en participant aux réflexions et en suivant les démarches en cours (Ecodo CCI, Mollo sur l'Eau LTC, stratégies touristiques, diagnostics agricoles (prestation chambre d'agriculture), ...).

- ***Sur le volet qualitatif et préservation de la biodiversité et des usages liés, en lien avec la Disposition 1 « Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité de l'eau des eaux de surface », et les orientations 4 « Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires », 5 « Surveillance des micropolluants », 7 « Maitriser les rejets en mer », 8 « Maîtrise des phytoplanctons toxiques et des phycotoxines », 9 « Identifier les sources de pollutions et y remédier » et 12 « Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêche et d'autres usages littoraux »***

La Commission Locale de l'Eau a fixé dans le PAGD une liste de points de suivi de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. Depuis son approbation, les réseaux de suivi ont fortement évolué et de nombreux suivis ne sont plus réalisés faute de maintien des aides.

Pollutions microbiologiques

La CLE souhaite poursuivre l'analyse mensuelle de la bactériologie (E.coli) sur les cours d'eau du Coat Trédrez, du Yaudet, du Léguer aval (3 points Beg Hent, quai Viarmes et stade d'eau vive), Goas Lagorn, Cabouton et Pors Mabo afin d'évaluer la mise en œuvre des actions identifiées au profil de vulnérabilité conchylicole du Léguer finalisé en 2025. Ces actions visent à reconquérir la qualité microbiologique des eaux de la baie de Lannion dont plusieurs usages économiques dépendent (zone de pêche à pied professionnelle, zone conchylicole du banc du Guer, zone de mytiliculture en baie de Lannion).

La CLE souhaite également pouvoir réaliser des suivis ponctuels sur d'autres bassins versants présentant à leur exutoire des zones de pêche à pied dégradées afin d'alerter les acteurs concernés et ainsi remédier aux pollutions.

Les résultats de ces suivis sont utilisés dans l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord) et l'animation territoriale.

En 2025, Lannion-Trégor Communauté, dans le cadre de l'accompagnement des communes littorales, a déposé un projet pour obtenir des financements européens pour sensibiliser le grand public, des usagers de la mer et les touristes aux enjeux liés à l'eau et à la biodiversité littorale dans le prolongement de la campagne de sensibilisation Eau la la, c'est beau la mer.
Les supports de communication élaborés dans le cadre du programme SAGE depuis 2019 pour sensibiliser le grand public et notamment les usagers du littoral à l'amélioration de la qualité des eaux, à la préservation de la biodiversité littorale et aussi à la gestion quantitative de la ressource sont intégrés à ce projet. Le projet prévoit également la mise à jour de ces documents pour prendre en compte de nouveaux enjeux. La coordinatrice du SAGE est associée aux rencontres littorales organisées par LTC à

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

l'attention des communes (élus et agents), des offices du tourisme, des gardes assermentés, des représentants des sites Natura 2000 et des représentants des associations de plaisanciers entre autre. Pour diffuser largement ces supports existants, au moment des rencontres du littoral ou encore lors du forum du tourisme, il conviendra de prévoir leur réimpression.

Approfondir les connaissances sur les liens Terre /Mer

En 2025, face à la dégradation de la qualité de la masse d'eau estuarienne « Estuaire du Léguer », aux blooms phytoplanctoniques toxiques et aux problématiques de pollution microbiologique en baie de Lannion, la CLE a souhaité démarrer une réflexion sur le lien Terre/Mer en Baie de Lannion pour mieux appréhender ces problématiques.

Un premier état des lieux réalisé en juillet 2025 a permis de capitaliser les connaissances sur l'estuaire du Léguer FRCT05, les ruisseaux côtiers qui se jettent en baie de Lannion et la masse d'eau côtière « Baie de Lannion » FRGC10.

A l'issue de ce premier échange, il est proposé de poursuivre le travail de compréhension de ces phénomènes :

- en réalisant un bilan des retours d'expériences des études en cours dont celles menées dans le cadre d'autres SAGE et par les organisations professionnelles,
- en sollicitant l'APPCB pour l'organisation d'un second séminaire sur le lien Terre-Mer qui porterait davantage sur la restitution des études scientifiques sur le lien entre pollution et évolution de la biodiversité,
- en réalisant une étude portant sur une synthèse des recherches scientifiques sur les liens entre qualité des eaux et biodiversité.

La préservation de la biodiversité littorale mérite une attention particulière du fait des effets du changement climatique (épisodes de sécheresses, érosion du trait de côte, élévation du niveau marin...) et de l'impact des polluants.

Par ailleurs, la CLE souhaite améliorer la connaissance sur la qualité physico-chimique des eaux de l'estuaire du Léguer (oxygène dissous, température). L'acquisition d'une sonde ainsi que des propositions de stage permettraient de dresser un premier état des lieux afin d'améliorer la connaissance sur ce secteur peu connu et complexe.

Pollutions liées à l'usage des pesticides

Le SAGE fixe un objectif de concentration à ne pas dépasser en produits phytosanitaires sur les bassins versants à enjeu « eau potable » et « conchylicole ». Aujourd'hui, cet objectif n'est pas atteint.

Afin d'atteindre cet objectif, la CLE souhaite que le programme du BV Vallée du Léguer puisse intégrer un programme d'accompagnement visant à limiter les pollutions des produits phytosanitaires dans ces cours d'eau. Le suivi de la mise en œuvre du SAGE nécessite de poursuivre un suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires par temps de pluie sur les ruisseaux à enjeu conchylicole et sur le bassin versant du Léguer à enjeu eau potable. Ces analyses serviront également à la réflexion au moment de la révision (partielle) du SAGE.

Face à ces préoccupations, Lannion-Trégor Communauté a souhaité s'inscrire auprès de la Région Bretagne dans une expérimentation permettant de tendre vers le « zéro phyto » d'ici 2040 tel que défini dans le SRADDET. Le SAGE est associé au suivi de l'étude de faisabilité du déploiement de dispositifs d'accompagnements des agriculteurs pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle des Périmètres de Protection de Captage d'une part et à l'échelle de la totalité de la surface agricole de LTC. L'étude a démarré fin 2025 pour une durée d'un an.

- ***Sur le volet communication en lien avec l'orientation 27 du PAGD « Communiquer et sensibiliser »***

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Afin de communiquer sur le SAGE, ses orientations et ses objectifs, la CLE souhaite diffuser en format papier le tableau de bord du SAGE Baie de Lannion une année sur deux. Ce document sera diffusé auprès des membres de la CLE, des structures représentées mais également à l'ensemble des collectivités (EPCI, communes et syndicats) et des acteurs économiques concernés par le SAGE. Cette version imprimée servira de support à la formation des membres de la CLE dont la composition sera renouvelée mais aussi plus largement aux nouveaux élus municipaux et communautaires.
Il est prévu une impression du tableau de bord en 2026 et en 2028. Ils serviront de supports à une éventuelle révision (partielle) du SAGE Baie de Lannion.

La CLE a démarré en 2021 un diagnostic « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » dans l'objectif de rechercher un équilibre en ressources disponibles et besoins en eau pour les usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.
Ces diagnostics restent difficiles à appréhender. Pourtant, ils serviront de base à la définition d'une stratégie de gestion quantitative durable de la ressource en eau. C'est pourquoi, ces études nécessiteront d'être explicitées : organisation de formations, de visites de terrain, élaboration et diffusion de supports pédagogiques conçus à l'aide d'agences de communication.

Les tableaux présentés dans la partie 4 de ce document synthétisent le budget et le calendrier prévisionnels des priorités d'actions de la CLE ainsi que les grandes étapes de sollicitations de la CLE sur la période 2026-2030.

3.2. Accompagnement des démarches territoriales et synergie (CT et AdT)

La Commission Locale de l'Eau et la coordinatrice du SAGE accompagne l'élaboration et la mise en œuvre du Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) du bassin versant Vallée du Léguer, le plan de lutte contre les algues vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron et le contrat de territoire sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

Le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) du bassin versant Vallée du Léguer est co-porté par les EPCI ayant la compétence GEMAPI et les producteurs d'eau potable : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, Morlaix Communauté, régie publique An Dour et Syndicat mixte Goas Koll Traou Long. Ce projet de territoire comprend un volet en lien avec la labellisation « site rivière sauvage » de la partie amont du Léguer. Lannion-Trégor Communauté est chargée de la coordination de ce programme bassin versant. Le bassin versant Vallée du Léguer exprime la volonté de faire descendre la labellisation vers l'aval, jusqu'au château de Tonquédec, ce qui nécessitera un programme d'action en faveur de l'amélioration des continuités écologiques.

Le plan de lutte contre les algues vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron 2022/2027 est co-porté par la régie publique An Dour et Lannion-Trégor Communauté. Les deux collectivités assurent la coordination du plan.

Le contrat de territoire sur les bassins versants de la Lieue de Grève est porté par Lannion-Trégor Communauté dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI mais aussi en tant que producteur d'eau potable.

La CLE du SAGE participe à l'élaboration des futurs programmes d'actions pluriannuels sur les bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève.

3.3. Cartographie des gouvernances du territoire

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

La Commission Locale de l'Eau réalisera la cartographie des gouvernances du territoire en 2026 et 2027. Celle-ci sera intégrée à la feuille de route mise à jour avec la programmation précisée pour la période 2028-2030. Une bonne synergie entre les acteurs sera recherchée de façon continue.

3.4. Implication dans le cycle Directive Cadre sur l'Eau

La CLE et la cellule d'animation participent aux travaux de la directive cadre sur l'eau (DCE) : concertation sur l'état des lieux du SDAGE, consultation sur les enjeux du SDAGE, sur le projet de SDAGE et de programme de mesures.
La cellule technique du SAGE a participé à la concertation technique sur l'état des lieux (de début décembre 2024 à fin mars 2025).
La CLE s'est prononcée, au titre des assemblées réglementairement consultées, sur le projet des enjeux du bassin (de fin novembre 2024 à fin mars 2025) : réunion en interCLE avec la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo le 21 mars 2025.

La prochaine participation des CLE sera sur le projet de SDAGE 2028-2033, dans le cadre de la consultation des assemblées qui se déroulera de fin novembre 2026 à fin mars 2027.

4. Calendrier et budget prévisionnels

Entre 2026-2030, les membres de la Commission Locale de l'Eau seront sollicités pour les grandes étapes suivantes :

<table>
<tr><th></th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th><th>2030</th></tr>
<tr><td rowspan="5">Fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau</td><td>Renouvellement de la CLE pour une période de 6 ans

Installation de la CLE

Révision des règles de fonctionnement de la CLE</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="5">Formation des membres de la CLE</td></tr>
<tr><td colspan="5">Participation aux instances du SAGE</td></tr>
<tr><td colspan="5">Elaboration et validation tableau de bord</td></tr>
<tr><td>Elaboration de la cartographie des gouvernances du territoire et mise en synergie des territoires</td><td>Validation de la cartographie des gouvernances des territoires / intégration à la mise à jour de la feuille de route 2028/2030</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Accompagnement des démarches territoriales et synergie BV Léguer – BV Lieue de Grève</td><td colspan="5">Avis de la CLE sur les programmes BV</td></tr>
<tr><td>Avis de la CLE – mise en œuvre de la phase règlementaire ZSCE Lieue de Grève</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Elaboration SDAGE Loire-Bretagne</td><td></td><td>Avis de la CLE sur le projet de SDAGE LB 2028/2033</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Etude / gestion quantitative HMUC</td><td>suivi étude HMUC, validation des</td><td>Suivi étude HMUC, validation</td><td>Suivi étude HMUC, validation</td><td>Définition d'une stratégie de</td><td></td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

	résultats des volets « H/U » et « M », validation du CCTP pour volet C et croisement des volets HMUC	des résultats du volet C	des résultats croisement « HMUC »	gestion durable et équilibrée de la ressource en eau (Révision SAGE)	
Etude / Lien Terre-Mer	Décision CLE étude bibliographique « lien terre mer, impact des polluants sur la biodiversité »	Réalisation de étude			
Etude / Révision (partielle) du SAGE			Décision de la CLE pour la révision (partielle) du SAGE sur la base d'un état des lieux – diagnostic	Elaboration de la stratégie	Rédaction du PAGD, Règlement et évaluation environnemental à partir de la stratégie validée en CLE

Le tableau ci-dessous synthétise le budget et le calendrier prévisionnels des priorités d'actions sur les 5 années restantes du 12ème programme d'intervention 2026-2030 définies sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion :

	2026	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Coordination – Animation 1,5 ETP	100 000€	100 000€	105 000€	105 000€	110 000€
Communication	/	/	6 000€	/	10 000€
Etudes					
Etude HMUC *volet « H/U » et « M » (2025/2026) *volet Climat (2027) *croisement des volets HMUC (2027/2028) * définition DOE et volumes prélevables (2028)	Pour mémoire BP 2025/2026 138 000€[5] (accord aides AELB et CRB en 2025)	60 000€ **Montant à préciser**	60 000€ **Montant à préciser**		
Suivi qualité des eaux	4 500€	4 500€	6 000€	6 000 €	6 000€
Etude Lien Terre Mer Synthèse des études scientifiques (lien polluants / biodiversité)		10 000€ **Montant à préciser**			
Etude – révision (partielle ?) du SAGE				100 000€ **Montant à préciser**	100 000€ **Montant à préciser**
TOTAL	104 500 + 77 330 étude HMUC = 182 500 €	174 500€	177 000€	211 000€	226 000€

Sur la période 2026-2027, sous réserve de l'accord des partenaires financiers, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne 64 %
- Conseil départemental des Côtes d'Armor 4%
- Conseil Régional de Bretagne 9 %
- Part autofinancement 23%

Le montant de l'autofinancement est réparti entre les EPCI (Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté) et les producteurs d'eau potable (Lannion-Trégor

[5] BP 2025 60 000€ et BP 2026 78 000€

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE

Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, la régie publique An Dour et le syndicat Goas-Koll-Traou Long).

EPCI	Part prévisionnel (sous réserve de l'accord des partenaires financiers)
Lannion-Trégor Communauté	40,7%
Guingamp Paimpol Agglomération	7,7%
Morlaix Communauté	1,2%
Producteurs EAU POTABLE	
Lannion-Trégor Communununauté	38,5%
An Dour (prise d'eau Guic)	1,3%
Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre et de Louargat)	1,8%
Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long	8,7%

La feuille de route de la CLE sera mise à jour en 2027 pour la période 2028-2030.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0053-DE